



Infirmiers de rue - ASBL  
Straatverplegers - VZW

## La fin du sans-abrisme à Bruxelles \*: Le rôle des particuliers dans l'investissement immobilier.

Dans l'objectif de mettre fin au sans-abrisme à Bruxelles, l'ASBL Infirmiers de rue (IDR en abrégé) utilise, entre autres, une méthode innovante de ré-insertion sociale des personnes sans-abri les plus fragiles : le Housing First. Dans cette méthode, le logement est la première étape de la ré-insertion.

Pour assurer le maintien en logement, l'équipe logement de l'association accompagne le locataire dans ses nouveaux projets de vie. Petit à petit, au fur et à mesure que la personne se stabilise, qu'elle retrouve l'usage de ses ressources propres, qu'elle se crée son réseau dans son nouveau quartier, l'équipe d'accompagnement se fait moins présente, tout en gardant néanmoins un contact sur le long terme. Le locataire paye lui-même son loyer et investit son logement de façon durable, il peut y rester aussi longtemps qu'il le souhaite.

Pour permettre cela, il faut des logements, et comme les personnes peuvent y rester à long terme, il faut sans cesse en trouver de nouveaux pour les personnes qui sont amenées à sortir de la rue.

### **Vous pouvez nous aider à trouver des logements qui permettront à des personnes de sortir de la rue et à vivre en sécurité.**

#### Comment?

- Vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'un logement à mettre en location ?
- Vous possédez des bâtiments (bureaux,...) inutilisés, que l'on pourrait transformer en logements ?
- Vous souhaitez investir dans de l'immobilier à finalité sociale ?

### **Alors, oui, une personne peut sortir de la rue grâce à vous !**

#### Quelles sont vos avantages ?

1. Votre loyer payé chaque mois
2. L'entretien de votre bien (éventuellement une remise en état au préalable si nécessaire)
3. Toutes les formalités sont prises en charge
4. Les personnes remises en logement sont des personnes très vulnérables ayant vécu très longtemps en rue, ce sont les personnes qui à priori ont le plus besoin de votre aide et de soutien pour changer leur situation. IDR assure, aussi longtemps que nécessaire, un accompagnement adapté aux besoins de ces personnes.

**Infirmiers de rue asbl - Straatverplegers vzw**

Rue de la Caserne - Kazernestraat 80/4 - 1000 Bruxelles

T: 02/265.33.00 - 0477/483.150 F: 02/502.67.04 - info@idr-sv.org

IBAN : BE91 0014 6955 7676 BIC : GEBABEBB Attestation fiscale pour tout don de minimum 40€

Inscrivez votre e-mail en communication si vous souhaitez recevoir votre attestation fiscale par voie électronique

[www.infirmiersderue.org](http://www.infirmiersderue.org) - [www.straatverplegers.org](http://www.straatverplegers.org)



Infirmiers de rue - ASBL  
Straatverplegers - VZW

Ces avantages sont garantis via le travail des agences immobilières sociales (AIS en abrégé) que nous connaissons et avec qui nous avons des partenariats (<http://fedais.be/>).

**Ces quatre avantages vous garantissent de participer dans de bonnes conditions à un projet qui contribue significativement à la fin du sans-abrisme à Bruxelles.**

En pratique :

- soit vous avez un logement que vous souhaitez mettre à disposition pour des personnes suivies par IDR, et nous vous mettons en contact avec une AIS.
- soit vous avez des bureaux que vous souhaitez transformer en logements pour pouvoir les mettre à disposition pour des personnes suivies par IDR, et nous prenons des contacts pour monter un projet, avec vous, autour de ce bien.
- soit vous souhaitez acheter un bien que vous souhaitez mettre à disposition pour des personnes suivies par IDR et nous pouvons vous proposer des biens à acheter.

NB : Comme nous avons des accords avec les agences immobilières sociales, il n'est pas nécessaire que le bien proposé convienne aux personnes que nous suivons (typiquement : appartement une chambre ou studio), il peut s'agir aussi d'autres logements (appartement trois chambres, maison unifamiliale) : dans ce cas l'AIS met à notre disposition d'autres logements en échange.

**Il ne vous reste plus qu'à passer à l'action ☺ !**

Si vous avez encore des questions, contactez-nous :  
[logement@idr-sv.org](mailto:logement@idr-sv.org) ou au 02/ 265 33 00

**D'avance merci pour votre engagement à nos côtés autour de l'objectif « La fin du sans-abrisme à Bruxelles » !**

\* Bruxelles est une des villes pilotes dans deux campagnes internationales pour mettre fin au sans-abrisme : la campagne internationale 'Ending Street Homelessness in 150 cities by 2030' et la 'European End Street Homelessness Campaign'.

Contactez-nous pour plus d'informations sur ces campagnes.

**Infirmiers de rue asbl - Straatverplegers vzw**

Rue de la Caserne - Kazernestraat 80/4 - 1000 Bruxelles

T: 02/265.33.00 - 0477/483.150 F: 02/502.67.04 - [info@idr-sv.org](mailto:info@idr-sv.org)

IBAN : BE91 0014 6955 7676 BIC : GEBABEBB Attestation fiscale pour tout don de minimum 40€

Inscrivez votre e-mail en communication si vous souhaitez recevoir votre attestation fiscale par voie électronique

[www.infirmiersderue.org](http://www.infirmiersderue.org) - [www.straatverplegers.org](http://www.straatverplegers.org)